

## FAITS DIVERS.

C'est le 20 avril que S. M. l'empereur Napoléon atteindra sa cinquante-sixième année.

Le roi de Danemark, Christian IX, a eu 46 ans le 8 courant.

— Jeudi, à l'Académie française, les 34 membres présents ont ballotté dix fois les noms de MM. Autran, Jules Janin et Doucet sans pouvoir aboutir à la nomination du successeur de M. Alfred de Vigny. Il fallait, pour être élu, obtenir 18 suffrages, la moitié plus un. Le tour de scrutin où on a été sur le point d'obtenir un résultat a été le neuvième : M. Autran a obtenu 17 voix, M. Jules Janin 9, M. Doucet 7.

MM. Dupin, Lebrun et Empis n'assistaient pas à la séance.

— Le Journal des Débats annonce en ces termes l'ouverture, à l'hôtel Lambert, d'une nouvelle exposition au profit des Polonais :

« Cette exposition se compose de bijoux envoyés de toutes les provinces où la domination étrangère ne rend pas impossibles de telles preuves de sympathie, par des mères, des épouses, des jeunes filles, donnant et faisant vendre leurs parures au profit de leurs compatriotes armées pour la défense de la patrie commune ou victimes de la proscription.

« L'exposition se compose de près de 4,000 objets : colliers, bracelets, bagues, etc. Des femmes ont envoyé jusqu'à leur anneau de mariage pour grossir le nombre et la somme des offrandes.

« Œuvre généreuse, sainte pensée ! L'une et l'autre malheureusement stériles !... »

— On écrit de Lihus (Oise) :

« Un événement fâcheux, autant que singulier, vient d'attrister cette commune.

« Un cultivateur venait de faire emplette d'un jardin. Dans ce jardin avait été planté de l'aconit, puis la plante avait été arrachée et enfouie. Elle avait repris et commençait à pousser. Le nouvel acquéreur, en bêchant son jardin, vit la feuille, qu'il prit pour des feuilles de mâches, cueillit un certain nombre de pieds et fit une salade qu'il mangea après son dîner. Presque aussitôt après, il sentit un trouble inconnu dans sa personne ; une heure après, il était mort.

« L'aconit que l'on plante quelquefois dans les jardins pour sa fleur, est un poison très violent qui peut porter de graves désordres, même quand on ne fait que sucer la plante, comme font parfois machinalement les enfants et les grandes personnes. L'exemple déplorable que nous donnons est un avis de renoncer à cultiver cette plante dangereuse. »

— Un correspondant de l'Opinion nationale écrit de Düppel à la date du 10 avril :

« Triste et fatale nouvelle. Le correspondant de l'Indépendance belge, que son esprit humoristique avait rendu si fameux, vient d'être victime de son imprudence.

« Il avait eu la folle idée de faire grimper son cheval sur les parapets de la batterie n° 6 ; de là il lorgnait les positions ennemies.

« Un obus vint siffler tout à coup aux oreilles de sa monture, qui se cabra et renversa son cavalier.

« Le malheureux journaliste est tombé sur une des piques de fer dont les fossés sont hérissés. Il a été percé d'outre en outre. Au moment où l'on s'apprêtait à lui porter secours, deux grenades se sont abattues près de lui et ont éclaté ensemble. Quand la fumée s'est dissipée, on a cherché en vain la victime : les membres en étaient dispersés çà et là, horriblement mutilés. On enterra demain ces débris d'un homme éminent et très aimé de nous tous par l'affabilité de son caractère. Je puis vous assurer qu'il était garçon et ne laisse ni veuve ni orphelin.

« Les officiers, qui ont admiré sa bravoure, veulent tous assister à la cérémonie funèbre, qui sera imposante. Par ordre du général en chef, on rendra au cercueil les honneurs militaires. Deux compagnies et la musique de la garde sont commandées pour demain. »

— La bière. — Considérée chimiquement, la bière renferme beaucoup d'eau, de petites quantités d'alcool, de sucre, de gomme, de gluten, de froment, de matière extractive brune, de matière jaune, huileuse, a odeur de mail, et quelques sels avec l'acide acétique. Elle contient toujours bien moins l'alcool que le vin, et à peu près autant que le cidre et le poiré. Elle est plus ou moins riche en acide carbonique libre : la bière mousseuse en contient depuis 8 jusqu'à 25 et 26 p. c.

L'usage de la bonne bière est sain. Elle engraisse et excite les organes digestifs, comme le prouve l'embouppement des Flamands en des Hollandais.

C'est une boisson excellente pour les personnes maigres ou faibles. Il faut éviter les bières fortes, mal préparées, trop chargées de levure, et ne faire usage, pour l'ordinaire, que des bières récentes, claires et légères. Prise en trop grande quantité, la bière donne des vertiges, pèse à l'estomac, produit une ivresse prolongée et stupéfiante.

Moïse trouva cette boisson en usage en Egypte. Les auteurs grecs, qui l'appellent vin d'orge, en attribuent l'invention aux Egyptiens ; suivant eux ce serait à Peluse, ville située à l'embouchure du Nil, qu'on l'aurait d'abord préparée. Les Espagnols, les Germains, les Gaulois la connaissaient de temps immémorial.

— La poste est le dépositaire du secret et des intérêts de tous. Il importe dit le Progrès de Lyon à propos d'une affaire qui vient de se dénouer devant la Cour d'appel, que ses agents soient d'une fidélité à toute épreuve, et si quelqu'un vient à faillir, il importe également que la sévérité de la répression effraie ceux qui seraient tentés de l'imiter.

Le nommé Servanton, jeune homme âgé de 22 ans, était facteur à Firminy. On se plaignait de négligence dans son service. Il fut arrêté et une perquisition faite à domicile fit découvrir dans sa malle 531 lettres ou imprimés dont plusieurs contenaient des valeurs.

Les lettres étaient ouvertes pour la plupart, et les valeurs que quelques unes contenaient n'avaient pas été soustraites. D'un autre côté, un abus de confiance pour une somme de vingt-six francs fut constaté contre Servanton. Il a été traduit devant le tribunal correctionnel qui, le 19 mars dernier, l'a reconnu coupable sur les deux chefs et condamné à trois mois d'emprisonnement et 16 francs d'amende.

M. le procureur impérial a trouvé cette peine insuffisante et a relevé appel à minima. La Cour impériale de Lyon saisie de cet appel, a porté à une année la peine de l'emprisonnement, dans son audience du 11 avril.

— Il n'existe à Londres qu'une seule école catholique française.

S. Em. le cardinal Wiseman vient de confier à des ecclésiastiques, aussi recommandables par leurs lumières que par leur expérience, le soin de faire cesser ce danger, en établissant des écoles françaises catholiques sur les points où nos nationaux se trouvent en plus grand nombre.

Un propriétaire qui a expérimenté les divers modes de traitement applicables à la vigne contre l'oïdium, assure que pour détruire cette dangereuse maladie il ne suffit pas de souffler extérieurement le bois de la vigne, mais qu'il est indispensable d'introduire dans la sève même les principes sulfureux. Pour arriver à ce but, il emploie le procédé suivant, il creuse au pied de chaque cep un tronç de 15 centimètres de profondeur, où il jette une poignée de soufre en fleur qu'il recouvre d'une couche de terre. Il prétend avoir obtenu les meilleurs résultats par l'emploi de cette méthode.

— On sait qu'il s'organise, du consentement de l'empereur du Mexique, une légion composée d'officiers et de soldats européens, qui doivent remplacer, en partie, notre corps expéditionnaire. Voici, à ce sujet, des renseignements dignes d'intérêt :

« Officiers et soldats s'engagent à servir pendant six ans. Les simples soldats recevront une prime de 25 florins ; elle sera de 25 à 30 pour les divers grades de sous-officiers. Après six années de service, officiers et soldats pourront continuer à servir, ou bien ils recevront des dotations en terres.

« Les simples soldats auront un terrain équivalent à huit hectares avec maison d'habitation, outillage agricole, etc.

« L'infanterie portera des blouses de laine bleue, pantalon garance, guêtres montantes, chapeaux de feutre à larges bords, surmonté d'une plume d'aigle. Les grades seront marqués par des galons au collet et sur les manches. L'armement consistera en carabines avec baïonnette-sabre ; le ceinturon portera les cartouches et la baïonnette. La cavalerie aura sabre et revolver. »

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

MM. HENRI AGENET 1<sup>er</sup> et C<sup>ie</sup>, directeurs du Crédit commercial, Agence générale de renseignements et de contentieux fondée en 1853 par M. Alfred Agenet, ont l'honneur d'informer le commerce que moyennant un abonnement annuel de 100 fr., ils répondent à toute demande de renseignements sur la solvabilité et la moralité de qui que ce soit de France ou de l'étranger ; se chargent des recouvrements litigieux anciens ou récents de leurs abonnés, ne prenant que 5 % sur les recettes de France, 10 % sur celles de l'étranger, et gardant à leur charge tous les frais qu'ils font ou laissent faire par leurs correspondants.

Ils accèdent leurs abonnés ou représentants de ces derniers auprès de leurs divers succursales et envoient gratuitement à leurs abonnés, toutes les semaines, les journaux : le Crédit commercial et le Bulletin judiciaire.

Adressez toute demande d'abonnement à M. J. Reboux, 56, Grande-Rue, à Roubaix, et à MM. H. Agenet 1<sup>er</sup> et C<sup>ie</sup>, 8, rue du Sentier, à Paris.

Prix-courant légal des spiritueux, à Lille

Marché du 12 avril 1864.

Esprit 3/6 Montpell. l'hect. » » » » »  
3/6 betterave fin. id. » » » » »  
3/6 mélas, ind. id. 69 50 » » »  
3/6 fin de grains id. id. » » » » »  
3/6 de riz id. id. » » » » »  
Genièvre id. id. 40 » » » » »  
Anis id. id. » » » » »

Prix des huiles à Lille, le 13 avril.

Colza. l'hect. 9à 50 à » » » » »  
Idem étrangères id. » » » » »  
Oilette bon goût id. » » » » »  
Cameline id. » » » » »  
Chanvre id. » » » » »  
Lin du pays id. 96 » » » » »  
Id. étrangères id. » » » » »  
Huile épurée pour quinquet 97 50 » » »  
Id. pour réverbères id. 95 50 » » »

## Bourse de Paris

RENTES ET ACTIONS	DU 14 AVRIL		DU 15 AVRIL	
	PREMIER COURS	DERNIER COURS	PREMIER COURS	DERNIER COURS
3 0/0 compt.	66 40	66 70	66 70	66 70
Dito fin cour.	66 60	66 70	66 75	66 70
4 1/2 0/0 cpt.	93 35	93 35	93 40	93 35
Dito fin cour.	»	»	»	»
Oblig. Trésor	»	»	440	440
Banq. de France	3300	3300	3300	3300
Crédit foncier	1320	1320	»	»
estamp. cpt.	1330	1325	1327 50	1300
Dito fin cour.	1170	1275	»	»
D. nouv. cpt.	1285	1285	1280	1275
Dito fin cour.	»	»	»	»
Cré. mobilier	1150	1171 25	1165	1137 50
comptant.	1160	1177 50	1175	1133 75
Dito fin cour.	»	»	»	»
comptoir nat.	865	865	867 50	862 50
Dito fin cour.	865	867 50	865	865
CH. DE FER	»	»	»	»
Orléans. cpt.	905	900	903 75	901 25
Dito fin cour.	912 50	910	910	902 50
Nord. compt.	980	980	985	980
Dito fin cour.	986 25	985	990	987 50
Est. comptant.	486 25	485	485	485
Dito fin cour.	485	486 25	487 50	486 25
Paris-Lyon	»	»	»	»
Méditer. cpt.	950	951 50	950	945
Dito fin cour.	982 50	955	950	955
Midi. compt.	662 50	667 50	672 50	677 50
Dito fin cour.	668 25	670	672 50	678 75
Ouest. compt.	505	502 50	501	502 50
Dito fin cour.	»	»	»	»
Genève. comp	»	»	»	»
Dito fin cour.	»	»	»	»
Dauphiné. cpt	»	»	»	»
Dito fin cour.	»	»	»	»
Ardennes. cpt	466 25	465	466 25	466 25
Dito fin cour.	»	»	»	»
Alger compt.	»	»	»	»

## Papiers Peints GRAND RABAIS

22, Rue de la Fosse-aux-Chênes

GRAND ASSORTIMENT

DE

PAPIERS PEINTS

depuis 15 c. jusqu'à 90.

COLLECTION TOUTE NOUVELLE

depuis 1 fr. jusqu'à 18 fr.

A la même adresse :

GLACES DE MIROIR

& POUR DEVANTURES DE MAGASIN

Encadrements dorés

(style nouveau)

en bois de tous genres.

Peinture et Vitrerie.

4400

Avis au Public.

Voitures de Roubaix à Tourcoing.

Le sieur BAEST-HONORÉ a l'honneur d'informer le public qu'un service supplémentaire est établi pour toute la durée de la Foire, les dimanche, lundi et jeudi, de huit heures à onze heures du soir, de Roubaix à Tourcoing et vice versa.

Il y aura un départ toutes les demi-heures.

Déposer les paquets et commissions à l'Estaminet du Bauf d'Or. 4457

Les personnes qui désireraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien et espagnol peuvent s'adresser au bureau du Journal de Roubaix.

## THEATRE DE LILLE

Dimanche 17 avril 1864.

LA TOUR DE NESLE, drame en 3 act.  
LALLA-ROUKH, opéra-comique en 2 actes.

Samedi 30 avril, clôture de l'année théâtrale

Les bureaux de location resteront ouverts jusqu'à 5 h. pour les personnes de St-Omer, Bailleul, Hazebrouck, Armentières, Roubaix et Tourcoing.

Avis. — Le public est prévenu que le bureau supplémentaire de location reste ouvert tous les jours jusqu'à l'ouverture du théâtre, et chez le concierge du théâtre pour les petites places.

## COURS DE MER.

Le dompteur de l'Ours de mer voulant répondre aux bienveillants accueils que le public de Roubaix lui a fait, prévient que suivant le désir de beaucoup d'amateurs, l'animal sera visible dans l'eau jeudi et vendredi prochains de midi à 10 heures du soir.

A chaque séance il sera fait une distribution de poisson vivant, afin que l'on puisse juger de la vivacité de l'animal. Ne pas confondre l'Ours de mer avec les phoques qui ont été vus jusqu'à ce jour.

4497

## FOIRE DE ROUBAIX

PLACE DE LA LIBERTÉ. THEATRE DE LA FAMILLE

Grandsart-Courtois.

SEMAINE DE CLOTURE.

Réduction des prix des places : Premières, 1 fr. ; secondes, 50 c. ; troisièmes 30 c.

Encore quatre grandes représentations, Dimanche 17, Lundi 18, Mardi 19 et Jeudi 21.

A chacune de ces représentations

GRANDE TOMBOLA.

Grande Séance composée de Magie naturelle, Physique et Prestidigitation, par M. Grandsart-Courtois.

On commencera à 8 heures précises pour finir à 10 heures et demie.

Pour la première fois à Roubaix

Grande et belle Loge

située Place de la Liberté.

Aujourd'hui et pendant la durée de la Foire. Tous les soirs deux représentations à 6 et à 8 heures au

Théâtre Maritime Mécanique

DE

MM. OUVRIER, Frères.

Ce spectacle nouveau en France et en Belgique, le premier de son genre qui voyage, est un travail entièrement achevé et présente une illusion parfaite de perspective aux amateurs de peinture et de mécanisme, susceptibles d'apprécier ces trois arts : SCIENCES, ARTS ET INDUSTRIE.

Exercices entièrement nouveaux par M. ALBERT,

Célèbre Prestidigiteuse, Professeur de physique, breveté et médaillé.

PRIX DES PLACES : Premières, 1 fr. Secondes, 60 cent. ; Troisièmes, 30 cent.

PLACE DE LA LIBERTÉ.

Famille SAYMAR

Cirque équestre et acrobatique

DIRIGÉ PAR

M. SAYMAR.

Aujourd'hui et tous les soirs pendant toute la durée de la Foire, grande représentation extraordinaire.

Voltiges, Dan. ses, Scènes à travestissements ; Intermèdes comiques. — Tous les soirs grande pantomime. Prix des places : Premières 1 fr. ; Secondes, 60 cent. ; Troisièmes, 30 cent. Les bureaux sont ouverts à 7 heures. — On commencera à 7 heures 1/2, pour finir à 10 heures.

PLACE SAINT-MARTIN.

SALON de VARIÉTÉS

Spectacle extraordinaire pendant toute la durée de la Foire par

M. PHILIPPE,

Prestidigiteuse royale, professeur des sciences expérimentales, de physique, de magnétisme, d'électricité et de double vue ; décoré de plusieurs distinctions.

Tous les soirs représentation à huit heures. Prix des places : Premières 1.50 fr. ; Deuxièmes, 1 fr. ; Troisièmes, 50 cent. ; Quatrièmes, 25 cent.

PLACE DE LA LIBERTÉ.

Nouveauté à Roubaix.

Chefs-d'œuvre de Sculpture de Patience et d'Art.

DIRECTION DE

M. L. VANNES,

Mécanicien, Sculpteur et Peintre.

La Loge est ouverte tous les jours, de 4 heures de relevée à 10 heures du soir.

L'entrée est minime : Premières, 20 c. ; Secondes, 10 centimes.

PLACE DE LA LIBERTÉ.

THEATRE

DES SINGES & CHIENS SAVANTS

sous la direction de MM.

KLEPKENS & DALLERA

Tous les soirs, deux représentations : la première à 6 heures la seconde à 8 heures. Tous les soirs changement de spectacle et pantomime nouvelle. Prix des places : Premières, 50 cent. ; Deuxièmes, 30 c. ; Troisièmes, 15 c.

PIERRE HUNSANGER

Photographe

SUR LE CHAMP DE FOIRE.

Portraits d'une ressemblance parfaite, depuis 1 franc.

Portraits sur cartes de visites, brochures, médaillons, etc.

On se charge de tout ce qui concerne la photographie.

NOTA. Leçons de photographie et vente d'appareils.

## Annonces légales.

FORMATION DE SOCIÉTÉ.

D'un acte reçu par M<sup>re</sup> Henri-Auguste Cottigny, notaire à la résidence de Roubaix, en présence de témoins, le trente mars mil huit cent soixante-quatre, portant la mention suivante :

« Enregistré à Roubaix, le huit avril mil huit cent soixante-quatre, folio vingt-six, verso cases 1, 2, 3. Reçu vingt francs deux décimes, un franc. »

Il appert :

Que 1<sup>er</sup> M. Lucien Quintin, chevalier de l'ordre de Léopold, horloger-mécanicien ; 2<sup>o</sup> M. Germain Duvié, ferblantier, tous deux demeurant à Roubaix, et 3<sup>o</sup> M. Aug. Nicolas, fabricant de graisse, demeurant à Croix, ont formé entre eux une société de commerce dont l'objet est la fabrication et le placement d'appareils à gaz ;

Son siège est à Roubaix, dans une maison située rue de Blanchemaille ;

La durée de cette société est de dix années commencées le trente mars mil huit cent soixante-quatre, pour finir à pareille époque de mil huit cent soixante-quatorze ;

La raison sociale est QUINTIN, DUVIÉ et C<sup>ie</sup>.

Les sieurs Duvié et Quintin sont chargés de la confection des objets, ainsi que du placement et de l'entretien des appareils dits épurateurs et purgeurs pour le gaz ;

Le sieur Nicolas est chargé de la comptabilité, des écritures, des traités et ventes ainsi que des recettes ; il a seul la signature sociale et il ne peut s'en servir que pour les affaires de la société ;

Aucun emprunt ne peut être fait qu'avec la signature des trois associés ;

Pour extrait :

Signé : H. COTTIGNY.

FORMATION DE SOCIÉTÉ.

D'un acte passé devant M<sup>re</sup> André Delahaye, notaire à la résidence de Tourcoing, qui en a conservé la minute, le sept avril mil huit cent soixante-quatre, et revêtu de cette mention :

« Enregistré à Tourcoing, le neuf avril mil huit cent soixante-quatre, folio cent soixante-quinze, verso, cases une à trois ; reçu cinq francs, deux décimes un franc. »

Il appert que :

M. Alexandre Dhal, employé d'entrepreneur, demeurant à Tourcoing ; Et une autre personne dénommée audit contrat ;

Ont formé entre eux une société en nom collectif à l'égard dudit M. Dhal, et on commande seulement à l'égard de l'autre associé, pour l'entreprise de la font